



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 13 septembre 2023**

2023/047

L'an deux mille vingt-trois, le 13 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasia régulièrement convoqué le 08 septembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

**PRESENTS :** MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme Régine HURLIN Alain – HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri (20h50) - COULON Daniel - Mmes POULLET Danielle - SCHMITT Marie Gil - Mme DE CORO Jessica - PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia -

**ABSENTS EXCUSES :** MM FABRE - Mmes FOURES Josiane - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille – MM REBUFFAT - ALTIER Jonathan -

**PROCURATIONS :** Mme Josiane FOURES à Mme Régine HURLIN  
M. Alain FABRE à M. Jean-Marc HIBSCHELE  
Mme ARNAUD GIBOULET à Mme Jessica DECORO  
Mme Sybille BAECKER à Mme Marie Gil SCHMITT  
M. Jacky REBUFFAT à Mme Nadia MENALDO KEBDANI

Soit 18 votants

**OBJET :** Attribution du marché à bons de commande VOIRIE

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ,  
VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le code de la commande publique,

VU l'avis public d'appel à la concurrence publiée le 17 juillet 2023 sur la plateforme du REVEIL du MIDI dans le cadre de la consultation lancée pour la signature d'un marché de voirie à bons de commande pour l'entretien a maintenance et l'aménagement de la voirie communale sur le territoire de Sainte-Anastasia. Le montant annuel maximum est fixé à 50 000 €. Les critères d'attribution du marché rappelé dans l'AAPC sont les suivants :

- Valeur technique 40 %, avec moyens humains et techniques 60 points et délais 40 points
- Prix de la prestation : 60 %

CONSIDERANT qu'à l'issue de la date limite de remise des offres fixée au 31 juillet, 4 offres ont été reçues :

COLAS		310 125,00 €
EUROVIA		324 942,00 €
GIRAUD		395 851,00 €
LAUTIER MOUSSAC		390 076,00 €

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le 18/09/2023



ID : 030-213002280-20230913-2023\_47-DE

	Après négo	Points	
COLAS	310 125,00	100	1
EUROVIA	324 942,00	95,44	2
GIRAUD	376 363,00	82,4	3
LAUTIER MOUSSAC	Non répondu	79,5	4

CONSIDERANT la réunion de la commission TRAVAUX VOIRIE BATIMENT du 06 septembre 2023 qui propose, après examen des offres financières et techniques, de retenir l'offre de l'entreprise COLAS

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité

**Article 1<sup>er</sup>** : de retenir l'offre de l'entreprise COLAS – chemin de Granelle – RN 86 – 30320 MARGUERITTES, pour un montant hors taxes du DQE, de trois cent dix mille cent vingt-cinq euros (310 125.00 € HT)

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents se rapportant à cet accord cadre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire,

**Gilles TIXADOR**



Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le 18/09/2023



ID : 030-213002280-20230913-2023\_47-DE